



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2279**

commune (s) :

objet : Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône) et à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Assi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2279**

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône) et à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2006-3763 du conseil de Communauté du 13 novembre 2006, un cadre d'intervention pour la préservation et l'entretien des espaces naturels, d'une part, et en faveur des agriculteurs, d'autre part. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Par délibération n° 2011-2125 du 4 avril 2011, le conseil de Communauté a approuvé 2 conventions-cadres 2011-2013 avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) et la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône) pour la mise en oeuvre de diverses actions de préservation des milieux et des espèces.

La Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône)

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec la LPO sont :

- suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur le territoire de la Communauté urbaine,
- amélioration des connaissances et suivi des espèces,
- amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats,
- valorisation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

Conformément à la convention-cadre, une convention prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de l'année 2011.

Les actions prévues au titre de l'année 2011 concerneront :

- la mise en oeuvre du suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur le territoire de la Communauté urbaine, dans la continuité des années précédentes,
- l'amélioration des connaissances et le suivi des espèces, en particulier pour la chevêche d'Athéna, l'oedicnème criard, l'hirondelle des fenêtres, mais aussi la faune d'un quartier dit de cœur urbain,
- l'amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats, en particulier l'avifaune des roselières, et le parc de Gerland,
- la valorisation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec l'organisation de la journée mondiale des zones humides (tous les 2 février) et le développement du réseau des refuges LPO.

Le coût de ces actions est estimé à 29 900 €. La participation de la Communauté urbaine est de 24 790 €, la Région Rhône-Alpes participant à hauteur de 3 450 €, la ville de Villeurbanne pour un montant de 960 €, la LPO à hauteur de 420 € et la MRE pour 280 €.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
suivi temporel des oiseaux communs (STOC)	4 080	Communauté urbaine de Lyon	24 790
amélioration des connaissances et suivi des espèces	15 600	Région Rhône-Alpes	3 450
amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats	5 120	Ville de Villeurbanne	960
valorisation, sensibilisation et diffusion de la connaissance	5 100	LPO	420
		MRE	280
Total	29 900	Total	29 900

Pour mémoire, la subvention accordée à la LPO (CORA Rhône) en 2010 était de 25 870 €.

En 2010, la subvention accordée à la LPO a permis la réalisation d'actions de suivi de l'avifaune des roselières permettant de mieux connaître les espèces présentes, et par comparaison aux années précédentes, leur évolution. Elle a permis aussi la quantification du nombre de couples d'oedicnème criard présent sur le territoire. L'inventaire des amphibiens en 2010 a permis, d'une part, de tester le protocole du muséum d'histoire naturel. Les résultats compilés des années précédentes ont permis la réalisation d'une carte de présence/absence d'amphibiens par commune du Grand Lyon. Enfin, comme toutes les années, la LPO a réalisé le suivi temporel des oiseaux communs. L'année 2010 confirme ainsi l'évolution des populations vers des espèces plus généralistes et moins particulières.

La fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec la FRAPNA sont :

- le suivi des chiroptères sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi de l'entomofaune remarquable sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi, la protection et la gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine,
- les connaissances de nouveaux territoires,
- la valorisation, formation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

Conformément à la convention-cadre 2011-2013, il est proposé au Bureau la signature de la convention annuelle d'application pour 2011.

Les actions prévues au titre de l'année 2011 concerneront :

- le suivi des chiroptères sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi de l'entomofaune remarquable sur le territoire de la Communauté urbaine : en particulier l'entomofaune (insectes) xylophages (bois vivant et/ou mort) et saproxylophages (bois mort) sur les arbres remarquables et notamment dans le parc de la Trolanderie à Curis au Mont d'Or,
- le suivi, la protection et la gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine, en particulier le castor, le blaireau et la cressonnière de Vaise,
- la connaissance de nouveaux territoires focalisés sur la commune de Lissieu,
- la valorisation, la formation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec la réédition de la plaquette castor, l'élaboration d'une plaquette sur les papillons diurnes et la série des 7 posters des milieux naturels sur le territoire de la Communauté urbaine,

Le coût de ces actions est estimé à 44 200 €. La participation de la Communauté urbaine est de 34 000 €, la ville de Lyon participant à hauteur de 3 500 € et la Frapna participant à hauteur de 6 700 €.

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
suivi des chiroptères	7 200	Communauté urbaine de Lyon	34 000
suivi de l'entomofaune remarquable	4 200	Ville de Lyon	3 500
suivi, protection et gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire	11 800	FRAPNA	6 700
connaissance de nouveaux territoires focalisés sur la commune de Lissieu	6 900		
valorisation, formation, sensibilisation et diffusion de la connaissance	14 100		
Total	44 200	Total	44 200

Pour mémoire, la subvention accordée à la Frapna en 2010 était de 24 825 €.

En 2010, la FRAPNA a lancé un suivi sur le marais d'Yvours. Elle a initié un inventaire des espèces d'insectes présents dans les arbres remarquables de la Communauté urbaine. Elle a mené un inventaire de mise à jour des données sur le castor qui lui a permis de relever des traces de présence probable de la loutre sur le Rhône. En 2010, elle a procédé à un inventaire de connaissance de la situation écologique de la Balme de Solaize qui a permis de confirmer la présence l'empuse (famille des mantes religieuses), du Lucane cerf-volant et du Grand Capricorne tous deux de la famille de coléoptères. Enfin, elle est en train d'éditer le cahier nature sur le hérisson ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2011-2125 du conseil de Communauté du 4 avril 2011 approuvant la convention-cadre 2011-2013 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 790 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux du Rhône dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Frapna Rhône dans le cadre de la mise en oeuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour 2011,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Ligue de protection des oiseaux du Rhône définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA Rhône) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 833 - opération n° 2005, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 38 153 € en 2011,

- 20 637 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.